



## **Conditions Générales d'Inscription**

**Année scolaire 2022/2023**

(Association loi 1901)

### **Frais d'inscription et d'adhésion :**

**Atelier de chinois à l'École Saint Jean de Montmartre : 1h hebdomadaires - 395€**

1/ Les ateliers pour l'année scolaire 2022/2023 démarrent officiellement à partir de la semaine du 19 septembre 2022. Les cours hebdomadaires se déroulent tout au long de l'année scolaire hors vacances scolaires et fêtes.

2/ Les frais d'inscription des cours couvrent une année scolaire. La cotisation d'adhésion annuelle à la somme de 20 euros est incluse. Les livres et supports numériques sont fournis gratuitement. Les livres imprimés ne sont pas inclus dans les frais d'inscription.

3/ La totalité des frais d'inscription sont à verser à l'inscription et au plus tard avant le premier cours. Les règlements s'effectuent soit en ligne par carte bancaire lors de l'inscription en ligne (paiements sécurisés via Simplybook et Stripe), soit par virement bancaire sur le compte ci-dessous :

ASSOC CHINOIS OBJECTIF BILINGUE, Banque : BNP PARIBAS, RIB : 30004 00895 00010183897 26, IBAN : FR76 3000 4008 9500 0101 8389 726, BIC : BNPAFRPPXXX.

Les chèques et les espèces ne sont pas acceptés.

### **Annulation:**

L'élève dispose d'un délai de rétractation de 14 jours avant le premier cours, sans avoir à justifier un motif. Les sommes versées au moment de l'inscription effectuée en ligne seront remboursées en diminuant un montant de 150 euros non remboursable.

1/ Toute demande d'annulation se fera par email avec un RIB en pièce jointe. Le remboursement se fera par virement. Tout retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

2/ L'école se réserve le droit d'annuler un cours dans la circonstance où l'effectif ne serait pas suffisant. Et l'intégralité des frais de scolarité correspondants sera remboursée. Si l'école est dans l'obligation de fermer temporairement à cause du confinement, les cours hebdomadaires seront rattrapés.

3/ La demande de changement d'horaire ou de classe de la part des parents peut être acceptée par l'école, sous réserve des places disponibles. En cas de nécessité, l'école se réserve aussi le droit de modifier les horaires et le calendrier des cours sous réserve d'en informer préalablement les parents et les élèves.

### **Déclaration:**

1/ Les parents acceptent que l'École de Chinois Objectif Bilingue agisse dans le meilleur intérêt pour le bien-être de leur enfant et acceptent de soumettre aux règlements intérieurs de l'école.

2/ En cas de manquement par l'élève au bon déroulement du cours ou aux règlements intérieurs ou il porte atteinte à la sécurité des autres ou à la réputation de l'école, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation de l'élève fautif, sans remboursement de ses cours.

3/ Les parents autorisent la diffusion de photographies ou audiovisuelle des enfants sur le site officiel de l'école ou ses supports de réseaux sociaux.